



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 septembre 2024

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
D-2024-069	Attribution de subvention : Béarn Adour Pyrénées	Approuvé
D-2024-070	Budget général - Décision modificative n°1. Reprise d'amortissements	Approuvé
D-2024-071	Budget régie des transports scolaires - Décision modificative n°1	Approuvé
D-2024-072	Modification du tableau des emplois. Régie des Transports Scolaires	Approuvé
D-2024-073	Modification du tableau des emplois. Mission Jeunesse	Approuvé
D-2024-074	Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn	Approuvé
D-2024-075	Convention avec Initiative Béarn	Approuvé
D-2024-076	Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques. Renouvellement annexe financière 2025-2028	Approuvé
D-2024-077	Portage de repas à domicile. Convention de partenariat pour la production et fourniture des repas avec l'Association Hécia Sud-Aquitaine	Approuvé
D-2024-078	Portage de repas à domicile. Révision tarifaire du prix de vente des repas	Approuvé

Liste publiée sur le site internet le **23 SEP. 2024** et affichée le **23 SEP. 2024**

Signature du Président



Département des Pyrénées-Atlantiques

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 18 septembre 2024**

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	53
- dont suppléés :	4
Représentés :	8
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix huit septembre deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MONASSUT-AUDIRACQ, salle communale, rue Raymond Sarrot, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 12 septembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric CAYRAFOURCQ

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, Pierre POUBLAN, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATAcq, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Christophe PONDET, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Benoît MARINÉ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Hélène DESJENTILS, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Valérie DEJEAN pouvoir à Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER pouvoir à Régine BERGERET, Martine HURBAIN pouvoir à Christian ROUMIGOU, Véronique MONNIN pouvoir à Alain TREPEU, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Marie-France CONSTANT pouvoir à Joël SÉGOT, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Dominique BAZES pouvoir à Bernard MASSIGNAN.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Georges LAMAZÈRE, Patricia HANGAR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Nathalie SOUBIROU, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Serge PARZANI, Julie TRIVERIO, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Bernard LASSERRE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE.

Délibération n°D-2024-069 : PRESIDENCE
Attribution de subvention : Béarn Adour Pyrénées

L'Association Béarn Adour Pyrénées a pour objet d'engager, de soutenir et de promouvoir, auprès des pouvoirs publics européens, nationaux, régionaux, départementaux, ainsi que des collectivités territoriales et organismes concernés, toutes les actions susceptibles de favoriser la connaissance, la compréhension et donc l'aide à la décision pour la création et la réalisation d'un réseau moderne d'infrastructures de communication.

Elle œuvre notamment en faveur du diffuseur de Berlanne-Morlaàs.

Elle sollicite une subvention au titre de l'année 2024.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 9 septembre 2024,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCORDE une subvention de 500€ à l'association Béarn Adour Pyrénées au titre de l'année 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 septembre 2024

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	53
- dont suppléés :	4
Représentés :	8
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix huit septembre deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MONASSUT-AUDIRACQ, salle communale, rue Raymond Sarrot, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 12 septembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric CAYRAFOURCQ

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, Pierre POUBLAN; Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Christophe PONDET, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Benoît MARINÉ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Hélène DESJENTILS, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Valérie DEJEAN pouvoir à Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTTIER pouvoir à Régine BERGERET, Martine HURBAIN pouvoir à Christian ROUMIGOU, Véronique MONNIN pouvoir à Alain TREPEU, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Marie-France CONSTANT pouvoir à Joël SÉGOT, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Dominique BAZES pouvoir à Bernard MASSIGNAN.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Georges LAMAZÈRE, Patricia HANGAR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Olivier DOMECCQ, Eric NOUNY, Nathalie SOUBIROU, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Serge PARZANI, Julie TRIVERIO, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Bernard LASSERRE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE.

Délibération n°D-2024-070 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget général - Décision modificative n°1. Reprise d'amortissements

Dans le cadre du travail en cours sur l'actif de la Communauté de communes du Nord Est Béarn, des amortissements pratiqués à tort ont été identifiés. La présente écriture a pour objet de les annuler.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 - Virement à la section d'investissement	24 327,33	7811 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	24 327,33
Total	24 327,33	Total	24 327,33

Investissement			
Dépenses		Recettes	
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	87,29		
281738 - Autres constructions	21 679,04	021 - virement de la section de fonctionnement	24 327,33
281728 - Autres agencements et aménagements	2 561,00		
Total	24 327,33	Total	24 327,33

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 9 septembre 2024,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	53
- dont suppléés :	4
Représentés :	8
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix huit septembre deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MONASSUT-AUDIRACQ, salle communale, rue Raymond Sarrot, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 12 septembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric CAYRAFOURCQ

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, Pierre POUBLAN, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATAcq, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Christophe PONDET, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Benoît MARINÉ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Hélène DESJENTILS, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Valérie DEJEAN pouvoir à Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER pouvoir à Régine BERGERET, Martine HURBAIN pouvoir à Christian ROUMIGOU, Véronique MONNIN pouvoir à Alain TREPEU, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Marie-France CONSTANT pouvoir à Joël SÉGOT, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Dominique BAZES pouvoir à Bernard MASSIGNAN.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maité POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Georges LAMAZÈRE, Patricia HANGAR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Nathalie SOUBIROU, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Serge PARZANI, Julie TRIVERIO, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Bernard LASSERRE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE.

Délibération n°D-2024-071 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget régie des transports scolaires - Décision modificative n°1

À la suite de l'annulation d'un titre sur exercice antérieur, il est nécessaire de prévoir, par la présente décision modificative, les crédits nécessaires à l'article 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) ».

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50,00		
61551 (011) : Matériel roulant	-50,00		
Total Dépenses	0,00		

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 9 septembre 2024,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la décision modificative présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 18 septembre 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 53

- dont suppléés : 4

Représentés : 8

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix huit septembre deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MONASSUT-AUDIRACQ, salle communale, rue Raymond Sarrot, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 12 septembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric CAYRAFOURCQ

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, Pierre POUBLAN, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Christophe PONDET, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Benoît MARINÉ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Héléne DESJENTILS, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Valérie DEJEAN pouvoir à Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTTIER pouvoir à Régine BERGERET, Martine HURBAIN pouvoir à Christian ROUMIGOU, Véronique MONNIN pouvoir à Alain TREPEU, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Marie-France CONSTANT pouvoir à Joël SÉGOT, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Dominique BAZES pouvoir à Bernard MASSIGNAN.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maité POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Georges LAMAZÈRE, Patricia HANGAR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Olivier DOMECCQ, Eric NOUNY, Nathalie SOUBIROU, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Serge PARZANI, Julie TRIVERIO, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Bernard LASSERRE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE.

Délibération n°D-2024-072 : ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau des emplois. Régie des Transports Scolaires

Le Vice-Président en charge de l'administration générale rappelle à l'assemblée que conformément au Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

La Région Nouvelle Aquitaine ayant décidé la suppression d'une ligne de ramassage scolaire, le Vice-Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent suivant :

- un emploi de chauffeur de bus à temps non complet (15.5/35ème) voit son temps de travail porté à 9.25/35ème annualisé.

Cette modification du temps de travail étant supérieure à 10 % du temps de travail initial de l'emploi, elle est donc assimilée à une suppression d'emploi.

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 9 septembre 2024,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 3 septembre 2024,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE :**
 - la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2024, de l'emploi permanent de chauffeur de bus à temps non complet (15,5/35^{ème}) annualisé ;
 - la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent de chauffeur de bus à temps non complet (9,25/35^{ème}) annualisé ;
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- **AUTORISE** le Président à signer les actes nécessaires ;
- **ADOpte** le tableau des emplois modifié en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 53

- dont suppléés : 4

Représentés : 8

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix huit septembre deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MONASSUT-AUDIRACQ, salle communale, rue Raymond Sarrot, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 12 septembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric CAYRAFOURCQ

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, Pierre POUBLAN, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Christophe PONDET, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Benoît MARINÉ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Héléne DESJENTILS, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Valérie DEJEAN pouvoir à Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER pouvoir à Régine BERGERET, Martine HURBAIN pouvoir à Christian ROUMIGOU, Véronique MONNIN pouvoir à Alain TREPEU, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Marie-France CONSTANT pouvoir à Joël SÉGOT, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Dominique BAZES pouvoir à Bernard MASSIGNAN.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Georges LAMAZÈRE, Patricia HANGAR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Olivier DOMECCQ, Eric NOUNY, Nathalie SOUBIROU, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Serge PARZANI, Julie TRIVERIO, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Bernard LASSERRE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE.

Délibération n°D-2024-073 : ADMINISTRATION GENERALE
Modification du tableau des emplois. Mission Jeunesse

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 septembre 2024,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des emplois en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des emplois de sa collectivité ou de son établissement.

Le Vice-Président en charge de l'administration générale propose au conseil communautaire les modifications du tableau des emplois comme suit :

Création d'une mission jeunesse :

Pour donner suite à l'admission à la retraite de l'agent occupant les emplois de Coordinateur Adjoint et Directeur de l'Espace Jeunes, une réflexion politique s'est engagée visant la construction d'une offre jeunesse dynamique visant à :

- Accompagner l'orientation professionnelle (forum des métiers, découverte entreprises...)
- Veiller à la santé physique et mentale (sensibilisation aux addictions, ateliers parents/enfant autour de la puberté, défis « bougez »...);
- Eveiller les citoyens de demain (chantier jeunes, Conseil Communautaire de jeunes, projet intergénérationnel, sensibilisation « violence/harcèlement »);
- Prendre en compte la spécificité du public jeunes (accueil de jeunes porteurs de handicap, besoin d'autonomie accru...).

La politique jeunesse s'appuierait sur deux axes :

- Le programme d'animations de la structure Espaces Jeunes :
 - Accueil libre et animé ;
 - Projets citoyens, inclusifs et intergénérationnels ;
 - Sorties et camps « découverte et autonomie »... ;
- Le programme d'actions partenariales :
 - « Education et orientation » ;
 - « Parentalité » ;
 - « Santé ».

Afin de porter ces actions, il convient de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Suppression d'un emploi de coordinateur enfance jeunesse adjoint à temps non complet (17,5/35^{ème}) ;
- Suppression d'un emploi d'animateur Espace Jeunes Référent (17,5/35^{ème}).

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23 SEP. 2024

ID : 064-200067296-20240918-D_2024_073-DE

- Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission jeunesse relevant de la catégorie hiérarchique C ou B (cadres d'emplois des adjoints d'animation ou des animateurs territoriaux).

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. La rémunération comprendrait les primes et indemnités prévues pour les emplois des chargés de missions relevant de la catégorie B1 groupe de fonction 7 par délibération n°D-2022-066 du conseil communautaire en date du 30 juin 2022.

Considérant le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 3 septembre 2024,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création et la suppression des emplois tels que cités ci-dessus ;
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération et de procéder aux recrutements.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 septembre 2024

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	51
- dont suppléés :	4
Représentés :	8
Votants :	59
- dont « pour » :	59
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix huit septembre deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MONASSUT-AUDIRACQ, salle communale, rue Raymond Sarrot, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 12 septembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric CAYRAFOURCQ

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, Pierre POUBLAN, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Benoît MARINÉ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Hélène DESJENTILS, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Valérie DEJEAN pouvoir à Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER pouvoir à Régine BERGERET, Martine HURBAIN pouvoir à Christian ROUMIGOU, Véronique MONNIN pouvoir à Alain TREPEU, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Marie-France CONSTANT pouvoir à Joël SÉGOT, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Dominique BAZES pouvoir à Bernard MASSIGNAN.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Patricia HANGAR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick BARBE, Olivier DOMECCQ, Eric NOUNY, Nathalie SOUBIROU, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Serge PARZANI, Julie TRIVERIO, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Bernard LASSERRE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE.

Délibération n°D-2024-074 : COMMUNICATION ET VALORISATION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE
Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale."

Avant de le transmettre à chaque commune de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, il convient que le conseil communautaire reçoive communication du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et prenne acte de son contenu.

Le document sera transmis en intégralité par voie dématérialisée avec les documents du conseil communautaire.

Après avoir entendu la 2ème Vice-Présidente dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le rapport d'activités 2023**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 septembre 2024

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	51
- dont suppléés :	4
Représentés :	8
Votants :	59
- dont « pour » :	59
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix huit septembre deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MONASSUT-AUDIRACQ, salle communale, rue Raymond Sarrot, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 12 septembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric CAYRAFOURCQ

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, Pierre POUBLAN, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Benoît MARINÉ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Hélène DESJENTILS, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Valérie DEJEAN pouvoir à Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER pouvoir à Régine BERGERET, Martine HURBAIN pouvoir à Christian ROUMIGOU, Véronique MONNIN pouvoir à Alain TREPEU, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Marie-France CONSTANT pouvoir à Joël SÉGOT, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Dominique BAZES pouvoir à Bernard MASSIGNAN.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Patricia HANGAR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick BARBE, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Nathalie SOUBIROU, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Serge PARZANI, Julie TRIVERIO, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Bernard LASSERRE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE.

**Délibération n°D-2024-075 : COMMERCE ET ATTRACTIVITÉ DES POLARITÉS COMMERCIALES. TIERS-LIEUX
Convention avec l'association Initiative Béarn**

Créé en 2001, l'association Initiative Béarn est l'une des 207 associations locales du premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France.

Chaque structure jouit d'une grande autonomie sur son territoire d'intervention.

L'objet de l'association Initiative Béarn comme mentionné à l'article 3 de ses statuts est de « dans le respect des dispositions légales, déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME ou TPE ».

L'association locale, qui regroupe des acteurs publics et privés, s'appuie sur des partenaires qui jouent un rôle dans la chaîne de la création/reprise d'entreprises : collectivités locales, chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat, grandes entreprises, PME, TPE, experts comptables, banques, assureurs, organisations professionnelles.

L'association qui travaille en permanence avec les acteurs économiques du BEARN connaît les marchés locaux, est proche des collectivités locales, des entreprises locales ... Elle ouvre toutes les "portes utiles" et aide les créateurs/repreneurs à s'insérer dans le tissu économique local.

L'association propose :

- Des prêts
 - De 3 000 à 8 000 € sur 4 ans maximum, à taux 0% sans garantie ;
 - De prêts personnels. Ils sont donc remboursés par le compte personnel du chef d'entreprise et non par le compte professionnel de l'entreprise ;
 - L'objectif est de faire effet levier auprès d'établissements bancaires ;
 - Les prêts sont instruits et votés dans le cadre d'un comité d'agrément réunissant des établissements bancaires, experts-comptables, chefs d'entreprise, consulaires... ;
- Un accompagnement en ingénierie financière pour bénéficier de prêts proposés par d'autres structures partenaires telles que la Banque Publique d'Investissement et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de valider la signature d'une convention de partenariat entre les deux structures afin de cadrer :

- Les modalités de soutien financier de la Communauté de Communes Nord Est Béarn à l'association Initiative Béarn ;
- Un engagement de valorisation des offres de services proposées par les deux structures.

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23 SEP, 2024

ID : 064-200067296-20240918-D_2024_075-DE

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 9 septembre 2024,

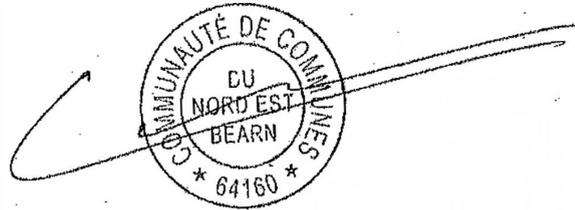
Après avoir entendu le 4^{ème} Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des propositions présentées ;
- AUTORISE le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 4^{ème} Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 18 septembre 2024**

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	51
- dont suppléés :	4
Représentés :	8
Votants :	59
- dont « pour » :	59
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix huit septembre deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MONASSUT-AUDIRACQ, salle communale, rue Raymond Sarrot, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 12 septembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric CAYRAFOURCQ

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, Pierre POUBLAN, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Benoît MARINÉ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Hélène DESJENTILS, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Valérie DEJEAN pouvoir à Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTTIER pouvoir à Régine BERGERET, Martine HURBAIN pouvoir à Christian ROUMIGOU, Véronique MONNIN pouvoir à Alain TREPEU, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Marie-France CONSTANT pouvoir à Joël SÉGOT, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Dominique BAZES pouvoir à Bernard MASSIGNAN.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Patricia HANGAR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick BARBE, Olivier DOMECCQ, Eric NOUNY, Nathalie SOUBIROU, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Serge PARZANI, Julie TRIVERIO, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Bernard LASSERRE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE.

Délibération n°D-2024-076 : SOLIDARITES ET SERVICES A LA POPULATION
Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques. Renouvellement annexe
financière 2025-2028

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques (CDAD 64) a été renouvelé en décembre 2018 pour une durée de 10 ans par le biais d'une convention constitutive. Cette convention est accompagnée d'une annexe financière qu'il est utile de réexaminer tous les 3 ans.

En tant que membre associé de ce Groupement d'Intérêt Public CDAD 64, la Communauté de Communes Nord Est Béarn, par délibération n°2021-3009-7.5.3-9 en date du 30 septembre 2021, s'est engagée financièrement à hauteur de 6 930 € par an sur la période 2022 à 2024.

Ce soutien a permis de mettre en œuvre et de développer la politique d'accès au droit sur le territoire du Nord Est Béarn et notamment sur les espaces labellisés France Services à travers des permanences (avocats, notaires, conciliateurs de justices, Infodroits) et des actions collectives d'informations (forum des métiers, accueil des scolaires au tribunal judiciaire de Pau, rallye citoyen).

Arrivant à son échéance le 31 décembre 2024, une nouvelle annexe financière sur présentation d'un programme d'actions et des financements correspondants doit être mise en place. Aussi afin de faire coïncider le renouvellement de la convention constitutive et ladite annexe financière, il est demandé que cette dernière soit d'une durée de 4 ans exceptionnellement.

Dans ce cadre, il est proposé de poursuivre l'engagement financier de la Communauté de Communes Nord Est Béarn, à hauteur de 6 930 € (0,20 €/habitant) par an et pour les 4 années à venir (annexe financière 2025-2028).

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 9 septembre 2024,

Après avoir entendu le 5ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de participer financièrement à la mission du CDAD 64 sur la base de 6 930 € par an pour la période 2025 à 2028 ;**
- **AUTORISE le Président à réaliser et signer toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision.**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 18 septembre 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 51

- dont suppléés : 4

Représentés : 8

Votants : 59

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix huit septembre deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MONASSUT-AUDIRACQ, salle communale, rue Raymond Sarrot, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 12 septembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric CAYRAFOURCQ

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, Pierre POUBLAN, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Benoît MARINÉ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Hélène DESJENTILS, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Valérie DEJEAN pouvoir à Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER pouvoir à Régine BERGERET, Martine HURBAIN pouvoir à Christian ROUMIGOU, Véronique MONNIN pouvoir à Alain TREPEU, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Marie-France CONSTANT pouvoir à Joël SÉGOT, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Dominique BAZES pouvoir à Bernard MASSIGNAN.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maité POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Patricia HANGAR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick BARBE, Olivier DOMECCQ, Eric NOUNY, Nathalie SOUBIROU, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Serge PARZANI, Julie TRIVERIO, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Bernard LASSERRE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE.

**Délibération n°D-2024-077 : SOLIDARITES ET SERVICES A LA POPULATION. PERSONNES AGEES, HANDICAP
Portage de repas à domicile. Convention de partenariat pour la production et fourniture des repas
avec l'Association Hécia Sud-Aquitaine**

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes Nord Est Béarn exerce en direct sur une partie de son territoire et plus précisément sur le bassin de vie de Lembeye, la compétence « Portage de repas à domicile ».

Approvisionné à ce jour par les cuisines du Centre Hospitalier des Pyrénées, l'ouverture d'un EHPAD sur la commune de Lembeye, entraîne un changement de fournisseur des repas induisant une réorganisation du service de portage de repas à compter du 1^{er} novembre 2024.

Il convient donc de conventionner avec l'Association Hécia Sud-Aquitaine, gestionnaire de l'EHPAD de Lembeye, afin d'assurer la fourniture des repas conditionnés pour la livraison en liaison froide au domicile des bénéficiaires du service de portage de la Communauté de Communes Nord Est Béarn.

Cette convention inclue la production, le dressage, la mise en barquette et l'allotissement de 50 repas journaliers (repas du midi et du soir) à destination du service de portage de repas à domicile.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 septembre 2024,

Après avoir entendu le 6^{ème} conseiller délégué dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes Nord Est Béarn et l'Association Hécia Sud-Aquitaine tel qu'il a été présenté ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents avec l'Association Hécia Sud-Aquitaine ;
- **CHARGE** le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision à compter du 1^{er} novembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE



Département des Pyrénées-Atlantiques



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 septembre 2024

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	51
- dont suppléés :	4
Représentés :	8
Votants :	59
- dont « pour » :	59
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix huit septembre deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MONASSUT-AUDIRACQ, salle communale, rue Raymond Sarrot, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 12 septembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric CAYRAFOURCQ

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Benoît MONPLAISIR, Pierre POUBLAN, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Pierre PEILHET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATAcq, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Anne-Marie VASSALLO, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Bernard CACHEIRO, Myriam BOUBEE, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Eliane CAPDEVIELLE, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Benoît MARINÉ, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Hélène DESJENTILS, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Valérie DEJEAN pouvoir à Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER pouvoir à Régine BERGERET, Martine HURBAIN pouvoir à Christian ROUMIGOU, Véronique MONNIN pouvoir à Alain TREPEU, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Marie-France CONSTANT pouvoir à Joël SÉGOT, Henri SOUSBIELLE pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Dominique BAZES pouvoir à Bernard MASSIGNAN.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Patricia HANGAR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Patrick BARBE, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Nathalie SOUBIROU, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Serge PARZANI, Julie TRIVERIO, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Bernard LASSERRE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE.

Délibération n°D-2024-078 : SOLIDARITES ET SERVICES A LA POPULATION. PERSONNES AGEES, HANDICAP
Portage de repas à domicile. Révision tarifaire du prix de vente des repas

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que par délibération n°2019-2706-7.10-19, en date du 27 juin 2019, le prix du repas auprès des bénéficiaires du service de portage de repas à domicile de la Communauté de Communes Nord Est Béarn, est fixé à 7.50 € à compter du 1^{er} septembre 2019. Depuis cette date, aucune révision tarifaire n'a été faite sur le service.

Rappel révision tarifaire années antérieures	
Tarif repas 2011	Tarif repas 2019
7,00 €	7,50 €

Aujourd'hui, il est proposé une modification du prix de vente des repas du service de portage, au vu des éléments et des évolutions suivants :

- La nécessité d'ajuster les tarifs du service 5 ans après la dernière augmentation opérée ;
- Le taux d'inflation en forte croissance ces 2 dernières années ;
- L'acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique ;
- L'intégration des charges du service de portage de repas à domicile de la CCNEB.

Afin de prendre en charge les dépenses de personnel, les dépenses liées au véhicule de service (essence, entretien, assurance,...) et les frais téléphoniques, il est proposé de fixer un nouveau prix de vente du repas auprès des bénéficiaires du service à hauteur de 8.50 € (TTC) à compter du 1^{er} novembre 2024. Cette révision tarifaire sera progressive et annuelle :

- à compter du 1^{er} novembre 2025 : 9.00 € (TTC) le repas ;
- à compter du 1^{er} novembre 2026 : 9.50 € (TTC) le repas ;
- à compter du 1^{er} novembre 2027 : 10.00 € (TTC) le repas.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 septembre 2024,

Après avoir entendu le 6^{ème} conseiller délégué dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications tarifaires du service de portage de repas à domicile de la Communauté de Communes Nord Est Béarn tel qu'exposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à réaliser et signer toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE

